



## Règlement

### ART.1

Agile Run La Mézière est une compétition de courses pédestres à obstacles organisées par l'association Agile Talon, avec le concours de la municipalité de La Mézière.

### ART.2

**Inscriptions** : Les inscriptions peuvent s'effectuer en ligne jusqu'au 29 septembre 2023 à 20h00 soit :

- Sur le site internet de l'organisateur <https://www.agilerun.fr/>
- Sur site internet Klikego <https://www.klikego.com/>

ou sur place à la salle Cassiopée (complexe sportif François Mitterrand)

- Le samedi 30 septembre de 15h30 à 18h00
- Le dimanche 1<sup>er</sup> octobre de 8h30 à 9h15

### ART.3

#### **Tarifs des engagements :**

Courses enfants : les Pitchouns (BB/EA), Poussins (PO), Benjamins/minimes (BE/MI) : 1 €

Course relais Famille : 6 €

Course 9 km et 12 km : 10 € jusqu'au 29 septembre 2023 20h00, 12 € après cette date.

Défi 9 km + 12 km : 15 € jusqu'au 29 septembre 2023 20h00, 18 € après cette date.

(1 € par coureur sera reversé à une œuvre caritative, y compris pour les courses enfants)

### ART.4

#### **Départ des épreuves**

Un programme est actualisé chaque année sur lequel les horaires de départs et les distances sont précisés.

Les départs sont donnés sur l'allée de la Lartière fermée à la circulation.

Les différentes courses empruntent un parcours nature (100% chemin). Aucune voie de circulation automobile ne sera empruntée à l'exception de l'allée de la Lartière.

### ART. 5

**Les épreuves de 9 km et 12 km** comportants des obstacles sont ouvertes aux coureurs licenciés et non licenciés, nés en 2008 et avant. Il est expressément indiqué que les coureurs participent à la compétition sous leur propre et exclusive responsabilité.

#### **La participation aux épreuves de 9 km et 12 km est subordonnée à la présentation :**

- D'une licence de la Fédération française d'athlétisme (FFA) **Athlé Compétition**, en cours de validité à la date de la manifestation,
- D'une licence Fédération Française de Triathlon (FFTRI) ou Union française des œuvres laïques d'éducation physique (UFOLEP), à condition que la licence soit en cours de validité et que celle-ci laisse apparaître une ligne « non-contre indication à la course à pied en compétition »,

Tout participant ne disposant pas de telles licences est tenu de fournir un certificat médical de **non-contre indication à la pratique de l'athlétisme en compétition** ou de la **course à pied en compétition**, datant de moins d'un an à la date de la compétition, ou de sa copie. Ce document sera conservé en original ou en copie par l'organisateur en tant que justificatif en cas d'accident.

Aucun autre document ne peut être accepté pour attester de la possession du certificat médical.

**Aucune inscription ne sera prise en compte sans la remise d'une copie du certificat médical ou de la licence.**

Le certificat médical ou sa copie sera conservé par l'organisation pour une durée de 2 mois à compter du jour de la compétition. A l'issue de cette période l'ensemble des certificats médicaux sera détruit. Aucun certificat médical ne pourra être restitué à l'issue de la course.

**Le relais** est une épreuve comportant des obstacles qui est proposée à une équipe de 2 coureurs. L'équipe est composée d'un enfant (garçon ou fille) et d'un adulte. Le 1<sup>er</sup> relais d'une distance de 3 km est réservé aux coureurs nés en 2008 et avant. Le second relais d'une distance de 1 km est assuré par les enfants nés entre 2009 et 2014 inclus. Les 2 relayeurs finissent ensemble sur les 300 derniers mètres.

**Les courses enfants** sont ouvertes aux catégories d'âge indiquées sur le programme officiel délivré par les organisateurs. Au regard de la réglementation, ces courses ne donneront pas lieu à un classement. Le certificat médical ou une licence ne seront pas exigés.

**Chaque enfant devra être accompagné d'un des parents ou de son tuteur légal lors de l'inscription ou présenter une autorisation parentale écrite.**

#### **ART. 6**

**Les dossards** seront à retirer, sur présentation d'une des pièces désignées dans l'ART. 5 et d'une pièce d'identité, **le samedi 30 septembre à partir de 15h30 jusqu'à 18h00** et **le dimanche 1<sup>er</sup> octobre à partir de 8h30** à la salle Cassiopée située au complexe sportif. **Aucun dossard ne sera envoyé par la Poste.**

#### **ART.7**

**Jury officiel** : il est composé d'un chronométreur et de commissaires désignés par l'organisateur, dont le pouvoir de décision est sans appel.

#### **ART.8**

**Passage des obstacles** : des troncs d'arbres, des bottes de paille d'une hauteur maximum de 1 mètre et un ruisseau sont à franchir. Un tunnel à traverser en rampant et un « escargot » seront disposés sur le parcours. Les coureurs présentant des risques d'allergie à la paille et/ou manifestant des signes de claustrophobie pourront éviter les bottes de paille et le tunnel. Des commissaires orienteront ces coureurs sur une déviation et ils seront chargés de les retenir sur un temps de pénalité défini par le directeur de la compétition.

#### **ART.9**

##### **Sécurité :**

- Le port de collier, de boucles d'oreilles pendantes et anneaux type créole est à proscrire pendant la course,
- Les coureurs devront être **équipés d'un système d'éclairage** pour la course de 9 km qui se déroulera le samedi soir à la tombée de la nuit,
- Dans le cadre du dispositif vigipirate, toute personne sera soumise à un contrôle des sacs à l'entrée de la salle. En cas de refus, une interdiction d'entrée sera signifiée à l'adresse du contrevenant et un signalement sera immédiatement transmis à la gendarmerie,
- Un poste de secours, composé d'un médecin et de secouristes, sera installé près de la ligne d'arrivée. Les membres du poste de secours sont habilités à mettre hors course tout concurrent paraissant inapte à poursuivre l'épreuve,
- La sécurité routière est assurée par les signaleurs postés aux différents carrefours. Ils ont également pour mission de signaler les éventuelles irrégularités aux organisateurs de la course et d'alerter le poste de secours en cas de nécessité.

Les coureurs devront respecter les consignes des signaleurs.

#### **ART.10**

**Responsabilité civile** : conformément à la réglementation, les organisateurs ont souscrit une assurance couvrant les conséquences de leur responsabilité civile, celle de leurs préposés et de tous les participants aux différentes courses proposées par Agile Run La Mézière. Un justificatif peut être fourni à tout participant qui en fait la demande. Les participants doivent s'assurer que leur police d'assurance couvre les risques liés à cette activité sportive.

#### **ART. 11**

Un chronométrage sera effectué sur la ligne d'arrivée. Un concurrent ne franchissant pas la ligne ne pourra être classé à l'arrivée.

#### **ART. 12**

**Challenge Asso/Entreprise** : pour prétendre emporter le challenge Asso/Entreprise, un minimum de 5 participants est obligatoire. Chaque coureur devra indiquer le nom de son association ou entreprise lors de l'inscription. Le classement sera déterminé par l'addition des places des 5 premiers participants d'une même équipe. L'équipe qui obtiendra le plus petit résultat remportera le challenge.

## ART. 13

### Classements :

#### Course de 9 km

- 1<sup>er</sup>, 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> homme
- 1<sup>ère</sup>, 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> femme
- 1<sup>re</sup> équipe Challenge Asso/Entreprise

#### ◆ Course de 12 km

- 1<sup>er</sup>, 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> homme
- 1<sup>ère</sup>, 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> femme
- 1<sup>re</sup> équipe Challenge Asso/Entreprise

#### ◆ Défi (courses 9 et 12 km)

- 1<sup>er</sup>, 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> homme
- 1<sup>re</sup>, 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> femme

Pour le défi, le classement se fait au temps cumulé des deux courses.

### Récompenses :

- 1<sup>er</sup> homme et femme 9 km : chèque cadeau d'une valeur de 40 € + 1 lot surprise
- 2<sup>e</sup> homme et femme 9 km : chèque cadeau d'une valeur de 30 € + 1 lot surprise
- 3<sup>e</sup> homme et femme 9 km : chèque cadeau d'une valeur de 20 € + 1 lot surprise
- 1<sup>re</sup> équipe du challenge 9 km : chèque cadeau d'une valeur de 100 € + 1 trophée
  
- 1<sup>er</sup> homme et femme 12 km : chèque cadeau d'une valeur de 50 € + 1 lot surprise
- 2<sup>e</sup> homme et femme 12 km : chèque cadeau d'une valeur de 40 € + 1 lot surprise
- 3<sup>e</sup> homme et femme 12 km : chèque cadeau d'une valeur de 30 € + 1 lot surprise
- 1<sup>re</sup> équipe du challenge 12 km : chèque cadeau d'une valeur de 100 € + 1 trophée
  
- 1<sup>er</sup> homme et femme Défi : chèque cadeau d'une valeur de valeur 60 € + 1 lot surprise
- 2<sup>e</sup> homme et femme Défi : chèque cadeau d'une valeur de valeur 50 € + 1 lot surprise
- 3<sup>e</sup> homme et femme Défi : chèque cadeau d'une valeur de valeur 40 € + 1 lot surprise
  
- Des lots seront attribués par tirage au sort lors de la remise des prix, la présence du coureur est obligatoire pour le retrait du lot. En cas d'absence ou de non-présentation lors du tirage au sort, le lot sera remis en jeu.
- Une médaille sera remise aux enfants ayant franchi la ligne d'arrivée des courses « Les Pitchouns et Poussins ».
- Un lot souvenir sera remis aux participants de la course benjamins/minimes et du relais famille.
- Un lot sera attribué au club le plus représenté.

**Cumul** : Pas de cumul possible pour les récompenses,

## ART. 14

Tout engagement est ferme et définitif. **Aucun transfert d'inscription n'est autorisé pour quelque motif que ce soit.**

## ART.15

**Les bicyclettes, engins à roulettes et/ou motorisés sont formellement interdits sur le parcours fermé à la circulation, à l'exception de l'organisation et des secours.**

## ART.16

En cas de force majeure, de catastrophe naturelle, d'arrêté préfectoral ou de toute autre circonstance mettant en danger la sécurité des concurrents, l'association se réserve le droit d'annuler ou d'arrêter l'épreuve sans que les concurrents puissent prétendre à un quelconque remboursement.

## ART.17

**Temps de course : 9 km limité à 1h30, 12 km limité à 1h45.** Si nécessaire, l'organisation se réserve le droit de décaler l'heure de départ des épreuves. Dans ce cas, le temps limite sera décalé d'autant.

**ART. 18**

Tout concurrent prenant le départ reconnaît s'être entraîné et préparé en conséquence.

**ART.19**

L'organisation **ne prévoit pas de ravitaillement** sur le circuit de la course, chaque concurrent est invité à courir en total autonomie (liquide et solide) et s'engage à ne jeter aucun déchet sur le circuit. Les organisateurs inscrivent cet évènement dans une démarche « minimum déchets » en s'abstenant d'utiliser de la Rubalise, des gobelets plastique et de tout autre consommable à usage unique.

**ART.20**

**Droit à l'image** : Chaque coureur autorise expressément les organisateurs d'Agile Run La Mézière, ainsi que leurs ayants droits tels que partenaires et médias, à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles le coureur pourrait apparaître, prises à l'occasion de leur participation à cet évènement, sur tous les supports y compris les documents promotionnels et/ou publicitaires et les livres, dans le monde entier et pour la durée la plus longue prévue par la loi, les règlements, les traités en vigueur, y compris pour les prolongations éventuelles qui pourraient être apportées à cette durée.

**ART. 21**

Conformément à la loi informatique et libertés n° 78-17 du 6 janvier 1978, les coureurs ont la possibilité de s'opposer à la publication de leurs résultats sur internet en faisant la demande expressément auprès des organisateurs.

**ART.22**

Tout concurrent reconnaît avoir pris connaissance du présent règlement et en accepter toutes les clauses sous peine de disqualification. Il s'engage sur l'honneur à ne pas anticiper le départ et à parcourir la distance complète avant de franchir la ligne d'arrivée. Le dossard devra être entièrement lisible lors de la course.

Fait à La Mézière le 15 juin 2023

La présidente  
de l'association Agile Talon La Mézière

Karine LE FOLL

